

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 12 avril 2018, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2018

Présents : Colin SHERIFFS – Maire – Pierre BONNET – 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire —  
Jean Pierre VIALARD 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - Hélène CASAGRANDE - 3<sup>ème</sup> Adjointe au  
Maire - Geneviève AIMASSO - Conseillère avec délégation – Philippe SANCHOT

Excusés : Sébastien BOLZON, Sylvie DEBAT, Jacques DONNE

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

Le Compte-rendu de la séance du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR : 1) VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2018  
2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
3) AFFECTATION DU RESULTAT  
4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES  
5) VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019  
6) CONVENTION RESEAU BIBLIOTHEQUE  
7) CLETC

M. le Maire demande au Conseil son accord pour rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

6 BIS) SIGNATURE CONVENTION ATELIERS NUMERIQUES AVEC L'ASSOCIATION CŒUR DE BASTIDE  
6 BIS 2) ECHANGE TERRAIN REAUT/ COMMUNE DE ST LAURENT DU BOIS

Le Conseil accepte à l'unanimité

**1 & 2) COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

M. le Maire présente au Conseil le Compte Administratif ci-joint détaillant les dépenses par rapport au budget voté de 2018.

Laissant Mme Geneviève AIMASSO présider le vote, il quitte la salle.

Le Conseil adopte le Compte de Gestion et Compte Administratif à l'unanimité.

M. le Maire est invité à nouveau à présider la séance

### 3) AFFECTATATION DU RESULTAT

Le Conseil décide

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 122 372.40**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	52 926.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	34 198.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>69 446.36</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>122 372.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>122 372.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	72 372.40
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	50 000.00
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### 4) VOTE DES TAUX D'IMPOTS LOCAUX

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de budget pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il convient d'augmenter de 1% le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019,

Sur le rapport de Colin SHERIFFS, Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2019 à :

- 15.41 % : taxe d'habitation
- 23.85 % : taxe foncière sur les propriétés bâties
- 61.13 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2019. Le vote des subventions sera effectué lors d'un prochain Conseil (voir budget en annexe)

## **6) CONVENTION RESEAU BIBLIOTHEQUE**

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer une convention de partenariat concernant le réseau de lecture publique intercommunal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

M. le Maire informe également qu'il a tous les documents nécessaires pour conclure le partenariat avec le BDP Départemental permettant la réouverture de point-lecture. Il demande Hélène CASAGRANDE d'organiser un RDV avec les gens qui ont montré un intérêt pour ce service suite à l'annonce dans le Flash Info de mars.

## **6 BIS) SIGNATURE CONVENTION ATELIERS NUMERIQUES AVEC L'ASSOCIATION CŒUR DE BASTIDE**

M. le Maire demande au Conseil son accord pour signer une convention de partenariat concernant la mise en place des ateliers numériques entre la commune et l'association Cœur de Bastide.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ces ateliers de 10h à 12h auront lieu tous les lundis pendant 10 semaines à partir de 6 mai avec pour objectif d'accompagner les personnes âgés de 60ans et plus dans l'apprentissage des outils numériques par le biais d'activités et d'accompagnement personnalisé.

## **6 BIS 2) ECHANGE TERRAIN REAUT/ COMMUNE DE ST LAURENT DU BOIS**

M. le Maire présente au Conseil le document d'arpentage concernant l'échange de terrain entre la commune et M et Mme Réaut. Cet échange concerne une rectification et régularisation sur le cadastre car l'emplacement de la route et des terrains est mal dessiné. M. le Maire demande donc au Conseil son accord pour procéder à cet échange avec M. Réaut.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants à cet échange.

## **7) CLETC**

M. le Maire informe le Conseil du montant de CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) 2019 qui est de 14 267 €. Ce montant correspond au montant que la commune doit verser à la communauté de communes et permet la communauté de communes d'effectuer certaines compétences pour la commune (entretien des routes, activités d'enfance jeunesse, tourisme, bâtiments sportifs ...).

M. le Maire informe le Conseil que l'année dernière, le montant était de 15706 €. La différence s'explique par la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection Inondation) qui sera dorénavant directement payée par le contribuable sur sa feuille d'impôt. Cette taxe est issue des lois Maptam et NOTRe, permettant le transfert de ces compétences par l'Etat vers les communautés de communes/communes.

## **8) VENTE TERRAIN COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu l'évaluation de la parcelle ZH 27 par le service compétent de Gironde Ressources qui est de 5500 €. Suite à une discussion avec l'acquéreur éventuel, celui-ci propose d'acheter le terrain pour 6500 €. M. le Maire demande un accord de principe au Conseil. Cet accord est donné. M. le Maire confirme qu'il mettra ce sujet à l'ordre du jour au prochain Conseil pour pouvoir confirmer la vente.

## **INFORMATION DIVERSE**

M. le Maire demande au Conseil si lors du repas communal en septembre, il ne serait pas intéressant de faire une photo des habitants de la commune. Le Conseil approuve cette idée.

La séance est levée à 21h00

## **Signatures :**

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO

Jean-Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT

Pierre BONNET

Hélène CASAGRANDE